

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES  
IMPOTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION  
GENERALE

DIVISION DU PERSONNEL

82/271 du 24/07/82  
DECRET N° /MF.DGI.DAG.DP.  
portant promotion au titre de l'année 1981  
de certains fonctionnaires des cadres de  
la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F.  
(IMPOTS).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'Article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979  
Vu La Loi n°16-62 du 3 Février 1962 portant Statut Général  
des fonctionnaires;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la Loi 15-62 du 3 Février 1962  
portant Statut Général des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et la révocation des fonctionnaires;  
Vu le décret n°62-426 du 29 Décembre 1962 fixant le Statut  
des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F.  
Vu le décret n°65-170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant  
l'avancement des fonctionnaires;  
Vu le décret n°71-247 du 25 Juillet 1971 modifiant le tableau  
hiérarchique de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers  
en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le  
Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7,9,10,13  
15,16 et 22 du décret n°62-426 du 29.12.62.  
Vu le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le décret n°80-630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des Avancements des Agents de l'Etat;  
Vu le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
Vu le Rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret  
n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil  
des Ministres;  
Vu le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux Intérim  
des Membres du Gouvernement;  
Vu le décret n° 82/269 /MF.DGI.DAG.DP. du 24 Mars 1982  
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1981  
de certains fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1  
des S.A.F. (IMPOTS).

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er. - Sont promus aux échelons ci-après au titre de l'année 1981, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des S.A.F. (IMPOTS) dont les noms suivent :

INSPECTEURS

Au 6° échelon

Mr. GOKOU-GAKONO Abel à/c du 11.06.1982 B/ville

Au 7° échelon

Mr. TCHINTCHI Jean Marc à/c du 15.01.1982 Pte-Noire

INSPECTEUR PRINCIPAL

Au 4° échelon

Mr. NOMBO-TCHISSAMBO Fernand à/c du 1.05.1982 B/ville

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté à compter des dates ci-dessus indiquées, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,

Le Ministre des Finances.

BRAZZAVILLE, le 24 Mars 1982

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS :

JORPC ..... 1  
LGTFP ..... 9  
D.B. 22222 ..... 3  
D.C.F. .... 2  
SGCM/BC ..... 2  
M.F. .... 2  
D.G.I. .... 3  
DAG/DP ..... 3  
D.D.T. .... 2